

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |  |
|--------------|--|
| Suchabfrage  | <b>24.04.2024</b>                            |
| Thema        | <b>Keine Einschränkung</b>                   |
| Schlagworte  | <b>Internationale Abkommen, Klimapolitik</b> |
| Akteure      | <b>Jura</b>                                  |
| Prozesstypen | <b>Keine Einschränkung</b>                   |
| Datum        | <b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>               |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bühlmann, Marc  
Hirter, Hans  
Porcellana, Diane  
Rinderknecht, Matthias  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Bühlmann, Marc; Hirter, Hans; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Internationale Abkommen, Klimapolitik, Jura, 1993 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b>           | 1 |
| <b>Grundlagen der Staatsordnung</b> | 1 |
| Institutionen und Volksrechte       | 1 |
| Volksrechte                         | 1 |
| Föderativer Aufbau                  | 1 |
| Interkantonale Zusammenarbeit       | 1 |
| <b>Wirtschaft</b>                   | 2 |
| Geld, Währung und Kredit            | 2 |
| Nationalbank                        | 2 |
| <b>Infrastruktur und Lebensraum</b> | 2 |
| Umweltschutz                        | 2 |
| Klimapolitik                        | 2 |

## Abkürzungsverzeichnis

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>SPK-SR</b>        | Staatspolitische Kommission des Ständerats                      |
| <b>BAFU</b>          | Bundesamt für Umwelt  |
| <b>WAK-SR</b>        | Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates           |
| <b>SNB</b>           | Schweizerische Nationalbank                                     |
| <b>EU</b>            | Europäische Union   |
| <b>EnDK</b>          | Konferenz Kantonaler Energiedirektoren                          |
| <b>BPUK</b>          | Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz                  |
| <b>WAK-NR</b>        | Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats          |
| <b>EHS</b>           | Emissionshandelssystem  |
| <b>Swissoil</b>      | Dachverband der Brennstoffhändler in der Schweiz                |
| <b>Aerosuisse</b>    | Dachverband der schweizerischen Luft- und Raumfahrt             |
| <b>SIAA</b>          | Swiss International Airport Association                         |
| <b>swisselectric</b> | Organisation der Schweizerischen Stromverbundunternehmen        |
| <b>Swissmem</b>      | Verband der Schweizer Maschinen-, Elektro- und Metall-Industrie |
| <b>EV</b>            | Erdöl-Vereinigung   |

---

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>CIP-CE</b>        | Commission des institutions politiques du Conseil des États  |
| <b>OFEV</b>          | Office fédéral de l'environnement  |
| <b>CER-CE</b>        | Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats  |
| <b>BNS</b>           | Banque nationale suisse  |
| <b>UE</b>            | Union européenne   |
| <b>CDEn</b>          | Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie   |
| <b>DTAP</b>          | Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement |
| <b>CER-CN</b>        | Commission de l'économie et des redevances du Conseil national   |
| <b>SEQE</b>          | Système d'échange de quotas d'émission   |
| <b>Swissoil</b>      | association nationale des négociants en combustibles   |
| <b>Aerosuisse</b>    | Fédération faïtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisse  |
| <b>SIAA</b>          | Swiss International Airport Association  |
| <b>swisselectric</b> | Organisation des entreprises du réseau d'interconnexion suisse d'électricité   |
| <b>Swissmem</b>      | L'association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux                          |
| <b>UP</b>            | Union Pétrolière   |

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Institutionen und Volksrechte

#### Volksrechte

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 14.05.2018  
MARC BÜHLMANN

Mitte Mai 2018 nahm die SPK-SR mit 11 zu 0 Stimmen bei einer Enthaltung einen Gesetzesentwurf an, der die **Kündigung von Staatsverträgen** regelt. Zwar seien wichtige Verträge bis heute nie gekündigt worden, es gelte aber – insbesondere vor dem Hintergrund von Volksinitiativen, die in jüngerer Vergangenheit in ihrer Umsetzung die Kündigung völkerrechtlicher Verträge forderten – die Regeln «vor dem Spiel» und nicht erst «während des Spiels» zu klären. Die Kommission stellte sich gegen die Haltung des Bundesrates, dass dieser alleine zuständig sei für die Kündigung von internationalen Abkommen. Vielmehr sei die Kündigung gleich zu regeln wie der Abschluss von völkerrechtlichen Verträgen: Die Bundesversammlung sei es, die Abschlüsse für wichtige, rechtsetzende Verträge genehmige, also müsse es auch das Parlament sein, das solche Verträge auflösen könne. Mitberücksichtigt werden müsste dabei auch das Referendumsrecht: Auch hier müsse das Prinzip des «actus contrarius», also ein Parallelismus der Zuständigkeiten, angewendet werden. Kündigungen von wichtigen Verträgen seien dem Referendum zu unterstellen.

Auf die Vernehmlassung des Gesetzesentwurfs gingen 36 Stellungnahmen ein. Zwei Drittel (die 15 Kantone BE, SZ, NW, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TI, NE; die fünf Parteien BDP, CVP, FDP, GLP, SP sowie der Städteverband, der Gewerbeverband, der Centre Patronal und die Gesellschaft für Aussenpolitik) sahen nicht nur Handlungsbedarf in der Frage zur Klärung der Zuständigkeit für die Kündigung völkerrechtlicher Verträge, sondern beurteilten den Vorentwurf der SPK-SR auch positiv. Die Kantone Thurgau und Glarus sowie die SVP sprachen sich gegen den Vorschlag aus. Die restlichen Kantone (OW, ZH, LU, FR, VD, VS und GE) und Verbände (Gemeindeverband, economiesuisse) nahmen entweder keine Stellung oder enthielten sich, weil sie mitunter die Notwendigkeit einer Gesetzesänderung nicht sahen (z.B. economiesuisse). Die Gegner der Vorlage befürchteten eine Verkomplizierung des Verfahrens und eine Relativierung der Kompetenzen der Regierung. Die SVP lehnte die Vorschläge ab, weil sie faktisch darauf hinausliefen, die direktdemokratische Mitbestimmung einzuschränken; zwar nicht beim Abschluss aber bei Neuaushandlung oder Kündigung von Staatsverträgen.<sup>1</sup>

### Föderativer Aufbau

#### Interkantonale Zusammenarbeit

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT  
DATUM: 23.01.1996  
HANS HIRTER

Die vier Staaten Deutschland, Frankreich, Luxemburg und Schweiz schlossen am 23. Januar einen "Karlsruher Abkommen" genannten Staatsvertrag ab, welcher die **Zusammenarbeit zwischen kommunalen und regionalen Gebietskörperschaften in den Grenzregionen** erleichtern soll. Das Vertragsgebiet umfasst Luxemburg, die französischen Regionen Lothringen und Elsass, die deutschen Bundesländer Saarland, Rheinland-Pfalz und Baden-Württemberg sowie die Kantone Aargau, Basel-Land, Basel-Stadt, Jura und Solothurn. Als wichtigste Neuerung erhalten die Gemeinden dieser Regionen die Kompetenz, ohne vorherige Bewilligung durch übergeordnete Instanzen grenzüberschreitende Zusammenarbeitsverträge abzuschliessen und bereits bestehenden Zweckverbänden beizutreten.<sup>2</sup>

## Wirtschaft

### Geld, Wahrung und Kredit

#### Nationalbank

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 21.09.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le canton du Jura a depose une initiative qui vise l'**utilisation des benefices des investissements directs de la Banque nationale suisse (BNS) pour financer la mise en oeuvre de la politique energetique 2050**. D'un cote, le canton du Jura a souligne la forte croissance du benefice de la BNS grace notamment a l'acquisition d'actions et aux interets negatifs. D'un autre cote, il a pointe du doigt l'absence de moyens financiers pour dynamiser l'implementation de la politique energetique 2050.

Le **Conseil des Etats a refuse de donner suite** a l'initiative cantonale. Les senateurs et senatrices se sont alignees sur la recommandation, par 7 voix contre 2 et 3 abstentions, de la Commission de l'economie et des redevances (CER-CE). Le risque de reduction du potentiel de distribution du benefice de la BNS a la Confederation et aux cantons et l'incompatibilite d'un tel fonds avec le principe du pollueur-payeur ont fait pencher la balance.<sup>3</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 09.06.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil national a refuse de donner suite a l'initiative parlementaire** du canton du Jura qui vise l'**affectation des benefices des investissements directs de la BNS a la mise en oeuvre de la politique energetique 2050**. Les deputes et deputees se sont aligne.e.s sur la decision de la chambre des cantons et sur la recommandation de la majorite de la Commission de l'economie et des redevances du Conseil national (CER-CN). Pour etre precis, la CER-CN preconisait le refus de donner suite a l'initiative parlementaire par 16 voix contre 7. La majorite de la CER-CN estimait qu'une affectation des benefices de la BNS a un but precis ouvrirait la boite de Pandore des demandes pour d'autres domaines et greverait l'autonomie necessaire a la BNS pour mener a bien sa politique monetaire. En outre, la majorite de la CER-CN a rappele qu'une nouvelle repartition des benefices de la BNS aurait des consequences pour les budgets de la Confederation et des cantons car, si le «gateau» n'est pas agrandi, c'est forcement la repartition des parts de gateau qui doit etre revisee. A l'oppose, une minorite s'est montree favorable a l'initiative parlementaire. Cette minorite, emmenee par des deputes et deputees socialistes et vertes, considere que le benefice de la BNS doit revenir a la population.

En chambre, l'initiative parlementaire a ete rejetee par 102 voix contre 62, 1 abstention, et 28 deputes et deputees qui n'ont pas vote. Le canton du Jura n'a pas reussi a convaincre au-dela des lignes roses-vertes. Seul le depute Jean-Paul Gschwind (centre, JU) a vote en faveur de l'initiative de son canton.<sup>4</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Klimapolitik

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE  
DATUM: 07.01.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Der WWF reichte bei den Geschaftsprufungskommissionen der beiden Rate eine Aufsichtsbeschwerde gegen den Bundesrat ein, in welcher er den **Vollzugsnotstand im Bereich der Luftreinhaltung**, insbesondere was die kantonalen Massnahmenplane anbelangt, anprangerte. Seiner Ansicht nach ist die gesamte Landesregierung verantwortlich fur den schleppenden Vollzug. Ende des Berichtsjahres waren vier kantonale Massnahmenplane noch nicht vorgelegt (AR, JU, VD und VS).<sup>5</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 30.11.2016  
DIANE PORCELLANA

Les modifications legales necessaires pour le **couplage des systeme d'echange de quota d'emission (SEQE) suisse et europeen** ont ete mises en **consultation**, en meme temps que la revision totale de la loi sur le CO2 et l'approbation de l'Accord de Paris. Des acteurs du secteur de l'energie, des organisations de politiques energetiques, des organisations des transports publics et prives, des organisations de protection de l'environnement et des associations faitieres de l'economie ont pris part a la consultation outre les entites cantonales, communales et les partis politiques.

Le projet de couplage a rencontre un large soutien - tous les cantons sauf Schwyz et Berne, les commissions et conferences communales, le PBD, le PCS, le PDC, les Vert'liberaux, le PLR, les associations faitieres de l'economie, les acteurs du secteur de

l'énergie, quelques organisations des transports publics et privés et autres organisations l'ont approuvé. D'après les partisans, le couplage permettrait à l'économie suisse d'être sur un pied d'égalité avec ses concurrents directs dans l'UE et la Suisse aurait ainsi accès à un marché plus liquide des droits d'émission. Sur les 256 avis, 26 participants ont rejeté le projet. Il s'agit des cantons de Berne, de Schwyz, des Verts, des Jeunes Vert-e-s, de l'UDC, de la SES, des organisations des transports publics et privés, des organisations de protection de l'environnement et d'autres organisations. L'efficacité du système européen comme instrument de politique climatique a été mise en doute en raison des bas prix des droits d'émission. Plusieurs participants souhaitaient intégrer l'aviation dans le système d'échange afin que ce secteur réduise également ses émissions. Cette mesure était supportée par 15 cantons (FR, JU, AR, AI, GR, GL, ZG, ZH, UR, GE, SG, OW, LU, VS, NW), la Conférence gouvernementale des cantons alpins, la DTAP, l'EnDK, le PS, les Verts, les Jeunes Vert-e-s, le PDC, le PLR, la SES et les organisations de protection de l'environnement. Elle était refusée par le Centre Patronal, l'USAM, economiesuisse, l'UP, Aerosuisse et la SIAA. Le principal argument avancé était que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) avait déjà proposé des mesures dans ce domaine. Sur la question de l'intégration des centrales thermiques à combustibles fossiles dans le SEQE, 14 cantons (BL, ZH, UR, AR, AI, GR, GL, ZG, SG, OW, LU, VS, NW, FR) y étaient favorables. La Conférence gouvernementale des cantons alpins, la DTAP, l'EnDK, l'UP, Forum suisse de l'énergie, l'AES, la SES, Swisselectric, les organisations de protection de l'environnement ont également approuvé la proposition. Finalement, le Centre Patronal, l'USAM, Swissmem, l'USP et economiesuisse ont proposé que les entreprises puissent demander de sortir du SEQE ou à y être intégré.

Le Conseil fédéral a pris connaissance de ces résultats. Il présentera un message au Parlement pour l'approbation de l'accord sur le couplage des SEQE suisse et européen.<sup>6</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 30.11.2016  
DIANE PORCELLANA

La **procédure de consultation** a permis de recueillir 256 avis relatifs à la **politique climatique post-2020**, particulièrement quant à l'approbation de l'Accord de Paris sur le climat, la révision de loi sur le CO2 et l'approbation de l'accord sur le couplage des SEQE suisse et européen. Des acteurs du secteur de l'énergie, des organisations de politiques énergétiques, organisations des transports publics et privés, organisations de protection de l'environnement et des associations faitières de l'économie ont pris part à la consultation outre les entités cantonales, communales et les partis politiques.

La ratification de l'Accord de Paris récolte un large soutien. Toutefois, les objectifs de réduction des émissions de CO2 sont plus disputés. La plupart des participants sont favorables à l'objectif global de réduction des émissions de 50% par rapport à 1990 d'ici 2030. A propos de la répartition des parts de réduction d'émissions entre la Suisse et l'étranger, une très faible majorité estime que la part à réaliser en Suisse devrait être plus élevée que celle proposée dans le projet. Les acteurs de l'économie, les entreprises et un nombre assez important de cantons appellent à la flexibilisation de ces parts. Finalement, la fixation d'un objectif moyen révèle des avis mitigés. Au sujet du couplage des SEQE, seul un quart des participants s'y oppose. Du côté des partisans, un nombre important d'acteurs doutent de l'efficacité du système européen en raison des prix bas des droits d'émission. D'autres souhaiteraient intégrer l'aviation dans le SEQE pour que le secteur réduise aussi ses émissions. Pour le projet de révision de la loi sur le CO2, la hausse du montant maximal de la taxe sur le CO2 perçue sur les combustibles satisfait la plupart des cantons, presque toutes les commissions, conférences et associations de communes et quelques partis politiques. Les organisations de protection de l'environnement voudraient un montant plus élevé que 240 francs ou alors qu'aucun montant maximal ne soit fixé pour pouvoir adapter la taxe au degré d'atteinte des objectifs. La majorité des participants est favorable au maintien des exemptions de la taxe sur le CO2 perçue sur les combustibles, au maintien de l'obligation de compenser pour les importateurs de carburants, au maintien des prescriptions relatives aux émissions de CO2 pour les véhicules, au maintien des activités de formation, d'information au public et de conseil aux professionnels. Un tiers des participants est pour l'interdiction subsidiaire des chauffages à combustibles fossiles. La proposition de l'abandon de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO2 au Programme Bâtiments, ainsi que l'abandon de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO2 au fond de technologie, ne rencontre pas de soutien.

Suite à la procédure de consultation, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats. Le projet concernant l'approbation de l'Accord de Paris a été transmis au Parlement dans le cadre d'une procédure accélérée.<sup>7</sup>

L'**approbation de l'Accord de Paris** a été discutée dans le cadre de la **consultation** sur la politique climatique de la Suisse, en même temps que le projet de couplage du SEQE suisse et européen, et la révision totale de loi sur le CO<sub>2</sub>. Des acteurs du secteur de l'énergie, des organisations de politique énergétique, des organisations des transports publics et privés, des organisations de protection de l'environnement et des associations faitières de l'économie ont pris part à la consultation outre les entités cantonales, communales et les partis politiques.

Environ 95% des participants sont favorables à la ratification de l'accord. Tous les cantons sauf Schwyz, les partis politiques excepté l'UDC, les conférences et les commissions communales, les associations faitières de l'économie, les acteurs du secteur de l'énergie excepté Swissoil, les représentants du secteur des transports et les organisations de protection de l'environnement figurent parmi les partisans. Ils s'attendent à des effets positifs sur l'économie suisse et soulignent l'efficacité de l'accord pour lutter contre les changements climatiques. Les quelques opposants estiment que les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sont trop élevés, et que la croissance économique et la compétitivité de la Suisse seraient mises en péril.

Concernant l'objectif global (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990 d'ici 2030) et l'objectif moyen (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35% en moyenne par rapport à 1990 entre 2021 et 2030) de la Suisse, les positions sont moins unanimes. Un peu plus de la moitié des participants est d'accord avec le principe de l'objectif global. La Suisse refléterait ainsi une image responsable. S'agissant de l'objectif moyen, 43 participants s'y opposent contre 37 en faveur. Certains interrogés aimeraient que les objectifs soient augmentés, alors que d'autres voudraient les voir à la baisse. La majorité des organisations de protection de l'environnement et de politique énergétique, quelques associations faitières de l'économie et des partis politiques, cantons et communes refusent les objectifs car ils ne sont pas assez ambitieux. Enfin, des participants voudraient seulement l'objectif global. C'est maintenant au tour du Parlement, de statuer sur le projet d'approbation de l'Accord de Paris.<sup>8</sup>

Le **projet de révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2020** a été soumis à **consultation** en parallèle de l'approbation de l'Accord de Paris et du projet de couplage des SEQE suisse et européen. Des acteurs du secteur de l'énergie, des organisations de politiques énergétiques, organisations des transports publics et privés, organisations de protection de l'environnement et des associations faitières de l'économie ont pris part à la consultation outre les entités cantonales, communales et les partis politiques.

La hausse du montant maximal de la taxe sur le CO<sub>2</sub> perçue sur les combustibles satisfait la plupart des cantons, presque toutes les commissions, conférences et associations de communes et quelques partis politiques. Les organisations de protection de l'environnement, appuyé par certains partis politiques, voudraient un montant plus élevé que 240 francs ou alors qu'aucun montant maximal ne soit fixé pour pouvoir adapter la taxe au degré d'atteinte des objectifs. La majorité des participants sont favorables au maintien des exemptions de la taxe sur le CO<sub>2</sub> perçue sur les combustibles. Toutefois, un grand nombre d'entre eux rejettent le critère d'exemption proposé. S'agissant de l'aménagement de l'exemption de la taxe, le modèle "harmonisation" est préféré à celui de la "dissociation". Plusieurs associations faitières de l'économie souhaiteraient une combinaison d'aspects des deux modèles. L'obligation de compenser pour les importateurs de carburants convainc les organisations de l'environnement, les cantons et la plupart des partis politiques. Un rehaussement du taux de compensation en Suisse est demandé notamment par les partis politiques, les acteurs du secteur de l'énergie et les organisations de protection de l'environnement. Principalement, les représentants du domaine des transports souhaitent abaisser le taux, alors que d'autres le voudraient plus flexibles. Les cantons, les commissions, les conférences et associations de communes suggèrent de fixer le taux de compensation entre 10 et 20%. La procédure de consultation fait ressortir l'aval des acteurs pour le maintien des prescriptions relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules. Beaucoup déplorent le manque de mesures de réduction plus efficaces dans le domaine des transports. D'autres souhaitent davantage d'encouragement pour les carburants et véhicules émettant peu ou pas de CO<sub>2</sub>. Les activités de formation, d'information au public et de conseil aux professionnels doivent continuer d'exister d'après les acteurs consultés. La plupart des entreprises, la majorité des cantons et une petite majorité des partis politiques rejettent l'interdiction subsidiaire des chauffages à combustibles fossiles. La proposition de l'abandon de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au Programme Bâtiments, ainsi que l'abandon de l'affectation partielle du produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub> au fond de technologie est refusée par les



organisations de protection de l'environnement et par la majorité des cantons.<sup>9</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 05.12.2017  
DIANE PORCELLANA

L'OFEV a présenté son **rapport sur les risques et les opportunités liés au climat à l'échelle de la Suisse**. Sur la base d'études de cas menées dans huit cantons (Argovie, Bâle-Ville, Fribourg, Genève, Grisons, Jura, Tessin et Uri) et à l'appui d'informations tirées de la littérature scientifique, il a identifié les risques et opportunités découlant des conditions climatiques actuelles et évalué leur ampleur d'ici l'horizon 2060. Le rapport dresse comme principaux risques – l'accentuation des fortes chaleurs, l'accroissement de la sécheresse, l'élévation de la limite des chutes de neige, l'aggravation du risque de crues, la fragilisation des pentes et recrudescences des mouvements de terrain, la dégradation de la qualité de l'eau, des sols et de l'air, la modification des milieux naturels, de la composition des espèces et des paysages, la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques. S'agissant des opportunités, figurent l'amélioration des conditions locales et la modification de l'activité des tempêtes et de la grêle. Il faut donc s'attendre à avoir plus de risques que d'opportunités si, au cours des prochaines décennies, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre se poursuit au rythme actuel. Le rapport permettra de gérer les futures adaptations aux changements climatiques, de vérifier et poursuivre le développement de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques et du plan d'action du Conseil fédéral.<sup>10</sup>

---

1) BG Kündigung völkerrechtlicher Verträge - Entwurf vom 14.5.18; Bericht SPK-S vom 14.5.18; Bericht Vernehmlassung vom 14.5.18; Vernehmlassungantworten zu 16.456; TA, 7.2.18

2) Presse vom 24.1.96; NZZ, 19.8.96.5

3) BO CE, 2021, pp.918; Communiqué de presse CER-CE du 31.08.2021; Rapport CER-CE 30.08.2021

4) BO CN, 2022, pp.1090; Communiqué de presse CER-CN du 12.04.2022; Rapport CER-CN du 12.04.2022

5) Presse vom 7.1.93

6) DETEC-Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation; Résultats de la consultation relative à la politique climatique post-2020; SN, 1.12.16

7) DETEC-Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation; Résultats de la consultation relative à la politique climatique post-2020; SN, TG, 1.12.16

8) DETEC-Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation; OFEV-Rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative à l'Accord de Paris; Résultats de la consultation relative à la politique climatique post-2020; SN, 1.12.16

9) DETEC-Rapport explicatif relatif au projet mis en consultation; Résultats de la consultation relative à la politique climatique post-2020; SN, TG, 1.12.16

10) Rapport OFEV-Risques et opportunités liés au climat; TG, 29.8.17